

Société Brougnard

Monsieur BROUGNARD, qui est salarié de la société qu'il vient de créer, travaille sur plusieurs affaires : A, B, C, D.

Il travaille avec une assistante : Mlle CHAPOT, son salaire brut est de 1 500 € par mois.

Ils utilisent 2 micros, une imprimante et différents logiciels. Le tout a été acheté il y a 6 mois pour 18 000 € HT. Tout s'amortit en 3 ans.

Il paye un loyer et des charges pour le local qu'il utilise de 1 350 € par mois.

Les taxes locales (VEAC ...) sont estimées à 100 € par mois.

Il souhaite se verser un salaire de 2 000 € brut par mois.

Il doit refacturer l'entreprise A de 500 € de charges payées par lui pour le compte du client.

Le taux de charges sociales est approximativement de 50 %, pour son salaire comme pour celui de Mlle CHAPOT.

Il facture ses clients au temps passé.

A supposer que la semaine citée soit représentative de son activité, auriez-vous l'amabilité de calculer son taux horaire de facturation ?

De plus, pourriez-vous lui dire combien il doit facturer ses clients ?

Pour simplifier on imagine qu'il y a 4 semaines par mois.

Comment pourrait-il, éventuellement, affiner sa gestion ?

ANNEXE : emploi du temps d'une semaine ordinaire

LUNDI :

- 2 heures au téléphone avec le client A
- 4 heures passées à monter un dossier pour le prospect Z
- 3 heures à l'écran pour le client B

MARDI :

- 2 heures perdues avec le comptable
- 4 heures passées sur le dossier B
- 4 heures passées sur le dossier C

MERCREDI :

- 3 heures sur le dossier B
- 3 heures pour C
- 2 heures, fait le point avec Mlle CHAPOT sur différentes affaires à venir
- 1 heure avec le client D

JEUDI :

- 6 heures de travail sur le dossier D
- 2 heures pour B
- 2 heures déjeuner prospect X

VENDREDI :

- 2 heures au téléphone pour l'URSSAF, les impôts ...
- 4 heures passées à l'écran pour l'affaire C
- 4 heures pour le client D

Brougnard (Corrigé)

taux horaire :

- total du temps facturable : A : 2 heures, B : 12 heures, C : 11 heures, D : 11 heures,

total : 36 heures

divers non facturable : 12 heures

- total des charges (en euros)

- salaires et charges :

Mlle CHAPOT : $1\,500 + 750 = 2\,250$

M. BROUGNARD : $2\,000 + 1\,000 = 3\,000$

- amortissement : $18\,000 / (3 * 12) = 500$

- loyer : 1 350

- taxe professionnelle 100

TOTAL 7 200

- taux horaire : $7\,200 / 36 \text{ heures} * 4 = 50 \text{ €}$

Facturation de la seconde semaine du mois de février :

A : 2 heures * 50 € = 100 € HT

B : 12 heures * 50 € = 600 € HT

C : 11 heures * 50 € = 550 € HT

D : 11 heures * 50 € = 550 € HT